



# Coronavirus

## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA TERRASSE

*Émises par le syndicat de copropriété*

**L'utilisation de la terrasse et de la piscine se fait sur une base volontaire en toute connaissance des risques associés à la transmission potentielle de la COVID-19**

**Les règles suivantes doivent être observées en tout temps :**

- L'accès à la piscine et à la terrasse extérieure est réservé **UNIQUEMENT** aux résidents de notre immeuble;
- Les résidents doivent respecter la disposition du mobilier\*;
- Les résidents peuvent également apporter leur propre chaise;
- Il est fortement conseillé de porter un masque dans l'étroit corridor menant à la terrasse et lors de l'attente de l'ascenseur;
- L'utilisation de contenants de verre est interdite;
- La distanciation sociale de deux (2) mètres doit être observée **en tout temps**;
- En cas d'affluence, après une heure d'utilisation, il serait souhaitable de céder sa place;
- Pour la piscine:
  - Un maximum de 10 personnes à la fois dans la piscine
  - Chaque baigneur doit se laver les mains **avant d'entrer** dans la piscine (lavabo de la toilette, dévidoirs de désinfectant accrochés aux pergolas)

*\* Le mobilier de la terrasse et la toilette sont nettoyés une fois par jour*

De plus, nous suggérons d'attendre pour quitter la terrasse si d'autres utilisateurs le font aussi afin d'éviter les groupements devant l'ascenseur du 3<sup>e</sup> étage.

*Merci!* 